

### *L'investissement étranger*

Dans le cas qui nous occupe, j'ai échangé de nombreuses lettres avec les ministres intéressés. Je lirai, en premier lieu, un extrait d'une lettre datée du 4 décembre 1978, que le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque m'a envoyée et dans laquelle il disait ceci:

... il y a près de deux ans, par suite du rachat par la Redpath Sugars Limited de deux petites sociétés d'emballage, la Tate and Lyle Limited, principal actionnaire de la Redpath, s'était engagée à ramener dans un certain temps sa part des actions de Redpath à moins de 50 p. 100.

Dans une autre lettre, datée du 14 mai de l'année courante, il a dit ceci:

—l'engagement que la compagnie Tate and Lyle Investments Limited a pris d'augmenter la participation des Canadiens au capital-actions de la compagnie Redpath Industries Limited de 45 à 52 p. 100.

Je suppose que le portefeuille serait réduit à 45 p. 100. Il a dit:

Il sera tenu... dès que la situation financière de la compagnie Tate and Lyle sera améliorée suffisamment pour lui permettre de le faire sans mettre en danger sa croissance à venir et sa capacité de réaliser des gains.

Je suppose que cela signifie que les actions auront pris de la valeur, ce qui permettra à la compagnie Tate and Lyle d'obtenir quelques dollars de plus, et ce qui veut également dire, bien sûr, que les Canadiens qui achèteront ces actions devront payer quelques dollars de plus pour se porter acquéreurs de cette entreprise canadienne.

Je signale également ici, ce qui n'échappe à personne, qu'une réduction à 45 p. 100 du capital-actions ne signifie pas forcément un abandon du contrôle. Dans la même lettre, le ministre ajoute:

—il ne serait pas à l'avantage du Canada que le respect d'un engagement pris dans des circonstances particulières par un investisseur étranger et établi dans une certaine mesure en fonction de perspectives d'avenir, ait pour conséquences, à cause de circonstances différentes, de mettre les sociétés en cause en difficulté.

Je suis d'accord sur ce point. Un ex-ministre de l'Industrie et du Commerce a dit alors qu'il s'adressait au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le 5 juin 1973, et je cite:

En principe, tous les engagements...

Il est question d'engagements pris envers l'Agence d'examen de l'investissement étranger, bien sûr.

... sont obligatoires. Lorsqu'une personne omet de se conformer à ses engagements, le Ministre peut demander à la cour une ordonnance obligeant la personne à s'en acquitter. Cette mesure ne sera toutefois prise vraisemblablement qu'en dernier ressort.

Dans des circonstances normales, l'inaptitude à remplir ces engagements mènera à des discussions avec le Ministre et peut-être à la négociation de nouveaux engagements. À l'instar de tout contrat, on peut modifier un engagement avec l'assentiment des deux parties.

Tout cela est très beau; alors, pourquoi ne suis-je pas content de ce qui se passe? Le 13 juillet 1978, on a approuvé l'offre d'achat n° 1284, «Redpath Sugars Limited, dont la majorité des actions appartient à la compagnie britannique Tate and Lyle Investments Limited». J'aimerais lire quelques extraits de ce document.

Le droit d'acquérir... une entreprise (qui)... exploiterait une fabrique d'édulcorant à base d'amidon afin de produire, grâce à une technologie nouvelle, un sirop à haute teneur en fructose avec du maïs local.

Pourquoi ne suis-je pas content? Nous voyons où mènent ces prises de contrôle. Voilà un groupe qui a fait sentir sa présence non seulement au Canada, mais dans d'autres pays du monde. Je vais vous lire un passage d'une circulaire destinée aux travailleurs des raffineries de sucre; je cite:

Le 27 septembre, la compagnie Redpath Sugars (filiale de la compagnie britannique Tale & Lyle) a annoncé qu'elle projetait de fermer sa raffinerie de

Montréal au plus tard en janvier 1980. Cette fermeture se traduira par la mise à pied de 360 personnes. Cette nouvelle a été annoncée le jour même où la Société Canada Starch Co. Ltd. a inauguré à Cardinal, en Ontario, une usine capable de produire 65.000 tonnes par an de HFCS (édulcorant de maïs à forte teneur en fructose). La compagnie Redpath, qui détient des intérêts dans une fabrique de HFCS qui doit ouvrir ses portes l'année prochaine à London (Ontario), a expliqué la fermeture de son usine par la vive concurrence des édulcorants à base de maïs.

Je suis naturellement inquiet, mais pas à cause des activités de la compagnie Redpath. Je le répète, je ne critique pas cette compagnie pour la fermeture de son usine ni pour son désir de racheter d'autres entreprises; c'est son travail et c'est son droit. Ce qui me préoccupe, c'est que nos dispositions législatives ne semblent pas produire l'effet désiré. Il est clair que nous avons encouragé des entreprises à s'implanter dans des régions où elles n'étaient pas indispensables, et que nous avons provoqué, par le fait même, la fermeture d'usines dans d'autres régions où la création d'emplois est plus cruciale.

À propos de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, j'aimerais citer un extrait d'un article publié dans la *Gazette de Montréal* au début de l'année; je cite:

Les engagements formels pris par une compagnie afin d'obtenir l'approbation de l'Agence ne sont pas publiés la plupart du temps.

La façon dont les compagnies s'acquittent de leurs engagements pour engendrer des «avantages importants» n'est pas connue du public... L'Agence estime que dans 20 p. 100 des cas, les sociétés ne tiennent pas leurs promesses...

Pour le public... il n'existe aucune définition claire de «s'acquitter substantiellement de ses obligations».

«Il nous faudrait davantage de données pour convaincre le public de la valeur du système.»...

• (1710)

Ce passage est tiré d'un article de Jennifer Lewington. Je la remercie de ses observations lucides qui m'ont permis de faire cette intervention.

J'ai une ou deux autres observations à faire à ce sujet. Je me suis toujours demandé pourquoi, au Canada, nous n'avons pas pris l'initiative, en tant que gouvernement, d'aider les pays du tiers monde à se développer. Je songe ici en particulier au fait que nous n'avons jamais fait d'effort spécial, faute de vouloir nous intéresser à cette industrie, pour encourager l'expansion de l'industrie sucrière en Jamaïque et à la Barbade.

Avant de terminer, je voudrais vous citer un extrait d'une lettre que m'adressait le président-directeur général de la Société pour l'expansion des exportations, car il me semble pertinent. Il est question de la participation de la SEE à l'établissement d'un complexe sucrier en Côte-d'Ivoire. Voici:

Dans le cas de l'usine Redpath, nous avons dévoilé tous les renseignements pertinents—les montants, les conditions, les prêteurs participants, les acheteurs, et le reste—sauf toutefois des points comme le taux d'intérêt, qui constitue un important facteur de concurrence dans le secteur du commerce international. C'est ainsi que vous et d'autres Canadiens intéressés êtes mis au courant des détails essentiels de la transaction en question, mais ne pouvez être informés de certains renseignements qui, s'ils étaient dévoilés, pourraient désavantager des entreprises canadiennes par rapport à la concurrence...

Il n'est donc pas fondé de dire que la participation de la SEE à ce projet équivaut à une subvention fédérale à Redpath ou à qui que ce soit d'autre.

Je respecte l'opinion de M. MacDonald, mais je soutiens également que toute intervention d'un organisme gouvernemental qui aide une entreprise canadienne à vendre ses produits à l'étranger constitue sûrement un avantage direct pour cette entreprise. C'est pourquoi je ne suis pas d'accord pour dire que nous n'aidons pas la société Redpath en la faisant profiter des services de la Société pour l'expansion des exportations.